



Procédure pour inscription Prêt de vélos

**Attention, aucune inscription ne sera prise sur place,
l'inscription en ligne est obligatoire**

Procédure d'inscription :

Télécharger la fiche d'inscription ainsi que l'attestation d'assurance.

Les compléter et les retourner à l'adresse mail suivante :
consigne@germinale.org avec en pièces-jointes :

- 1 photo récente
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Votre pièce d'identité recto-verso

(les pièces jointes peuvent être scannées ou prise en photo avec votre téléphone)

Vous devrez préparer un chèque de caution de 200€, non encaissé, à l'ordre d'« Association Germinale », vous le présenterez à l'agent d'accueil et le glisserez directement dans une enveloppe à votre nom, pour éviter tout contact, lors de votre premier emprunt.

Une carte d'utilisateur du service sera alors éditée.

En attendant, vous pourrez bénéficier du service avec le mail que vous aurez reçu en retour de votre inscription.

Vous avez la possibilité de télécharger l'application **VELMO**, afin de savoir en temps réel, le nombre de vélos disponibles sur chaque site.

Fonctionnement du prêt de vélos :

Le prêt de vélo est strictement personnel et limité à ½ journée.

Lorsque vous emprunter un vélo, vous devez vous assurer être en capacité de le rendre avant l'heure de fermeture sur le site où vous souhaitez le déposer.

Lors de l'emprunt et du retour du vélo, vous devrez signer une feuille attestant l'état du vélo et permettant de visualiser les éventuelles dégradations sur celui-ci.

En cas de dégradation, vous aurez la possibilité soit de faire réparer le vélo à vos frais dans les 5 jours ou de payer les réparations pris en charge par Germinale. S'il le faut le montant en sera pris sur la caution.

En cas de non-retour du vélo, la caution pourra être tirée dans les 24heures.

Germinale étant une association, se réserve le droit de rompre l'adhésion de toute personne ne respectant pas ces règles.

Les vélos seront désinfectés à chaque retour sur site.

Pour votre sécurité et celles de nos agents, Germinale a mis en place avec la médecine du travail tout une procédure pour garantir la sécurité de ses salariés, merci de bien vouloir vous conformez à celles-ci et aux demandes de nos agents.